

Communiqué de presse : mobilisation pour la protection du droit à l'IVG

La plateforme Abortion Right, qui rassemble les Fédérations de centres de planning familial et d'avortement ainsi que des associations de défense des droits des femmes, tient à réagir au renversement de l'arrêt Roe v. Wade qui menace le droit à IVG aux États-Unis.

À l'heure où une femme meurt toutes les 9 minutes d'un avortement clandestin¹, la décision de la Cour Suprême des États-Unis de révoquer l'arrêt Roe vs Wade va aggraver encore la situation des femmes dans le monde. Cette décision va entraîner une interdiction totale ou quasi totale de l'avortement dans environ 26 États américains. Elle n'affectera pas uniquement les États-Unis, mais risque de provoquer un effet d'entraînement dans les pays déjà réfractaires aux droits sexuels et reproductifs.

Allons-nous reculer plus de quarante ans en arrière en matière d'égalité de genre ?

Parce que la situation aux États-Unis est le reflet de la fragilité du droit à l'avortement dans le monde, nous appelons urgemment tous les partis politiques belges et européens à consolider les droits des femmes et personnes enceintes qui souhaitent avoir recours à une IVG dans une loi de santé publique. C'est pourquoi nous saluons la proposition du PS de protéger le droit à l'avortement en l'inscrivant dans la Constitution belge ; nous ne pouvons que soutenir toutes les mesures permettant de sanctuariser ce droit fondamental. Nous rappelons que l'accès libre et gratuit à l'IVG est une question de santé publique, de justice sociale et d'égalité des chances : l'État doit créer, en toutes circonstances, des conditions favorables à l'accès à la santé reproductive et sexuelle et à la réalisation du droit de toutes et tous à l'autodétermination.

Nous plaidons également pour une amélioration des conditions d'accès effectives à l'IVG en Belgique. Aujourd'hui, de plus en plus de Centres de Planning familial se trouvent dans l'impossibilité de proposer des IVG à cause de la pénurie de médecins formées à cette pratique. Presque 500 femmes belges doivent se rendre aux Pays-Bas chaque année pour bénéficier d'une IVG car elles ont dépassé le délai légal de 12 semaines² prévu en Belgique et doivent débourser environ mille euros pour le voyage et l'opération. Les médecins et bénéficiaires ne se soumettant pas aux conditions légales entourant l'IVG (délai, période de réflexion, etc.) encourent encore aujourd'hui des sanctions pénales, soit des amendes et/ou de la prison.

La suppression de l'accès libre à l'IVG aux États-Unis est un violent retour en arrière et une grave attaque contre la santé sexuelle, l'autonomie de décision et les droits des femmes. Elle risque de priver près de 35 millions d'entre elles de leur liberté et de leur droit à l'autodétermination³.

¹ Chiffres des Nations Unies cités par Véronique Séhier https://www.leparisien.fr/societe/veronique-sehier-une-femme-meurt-toutes-les-9-minutes-d-un-avortement-clandestin-dans-le-monde-20-05-2018-7725984.php

² Chiffres issus d'une étude réalisée par la Plateforme Abortion Right https://www.alterechos.be/avorter-apres-12-semaines-le-parcours-du-combattant-des-femmes-belges/

³ https://www.nytimes.com/interactive/2022/05/07/us/abortion-access-roe-v-wade.html



Devons-nous encore le rappeler ? Les restrictions en matière d'accès à l'avortement ne permettent pas de réduire le nombre d'interruptions volontaires de grossesse. Au contraire, la proportion d'avortements non sécurisés est nettement plus élevée dans les pays où les lois sur l'avortement sont très restrictives que dans les pays où elles le sont moins⁴. Or, les avortements clandestins sont susceptibles d'entraîner de graves complications, voire la mort : ces avortements sont l'une des causes principales de mortalité maternelle dans les contextes où les restrictions d'accès à l'IVG sont importantes.

La violence subie par les femmes qui se retrouvent obligées de mener à terme leur grossesse et à subir une maternité forcée n'est pas moindre : elle cause de la détresse et/ou de la souffrance, d'autant plus lorsqu'elle s'ajouter à une situation de violences sexuelles (viols, incestes, etc.). Rappelons également que les premières victimes seront les publics les plus précaires, et donc les plus vulnérables. En effet, les femmes issues de minorités ethniques ont généralement un accès limité aux informations liées à la santé sexuelle et reproductive, aux soins de santé et à des moyens de contraception efficaces ; ce sont donc elles qui vont, en premier lieu, être touchées par cette décision de la Cour suprême⁵.

Au-delà des États-Unis, les retombées de cette décision calculée risquent de se répercuter dans le monde entier, encourageant d'autres mouvements anti-choix, misogynes et sexistes, et auront un impact sur d'autres libertés. En effet, cette décision ne concerne pas seulement le choix d'avoir recours à une interruption de grossesse : c'est une attaque en règle contre les personnes qui dérogent au modèle patriarcal et une volonté de reprendre le contrôle sur le corps des femmes.

Les juges américain-es qui ont fait passer leurs convictions religieuses personnelles avant les libertés fondamentales des citoyen-nes auront bientôt du sang sur les mains. Nous devons rappeler avec force qu'il n'y a pas de véritable démocratie, si les citoyen-nes ne peuvent prendre leurs propres décisions concernant leurs corps et leurs vies, les conditions d'accès à l'IVG représentant un indice du niveau démocratique des pays. Ensemble, nous devons nous efforcer de poursuivre notre lutte pour protéger les droits de tous-tes, en veillant à ce qu'aucune personne ne soit contrainte de mener une grossesse non-désirée ou d'accoucher contre son gré.

Appel à la mobilisation du jeudi 30 juin :

https://www.facebook.com/events/1480542402404790

Contacts presse:

Lola Clavreul – FCPPF – <u>l.clavreul@fcppf.be</u> (0493/876431)

Diane Gardiol – Abortion Right – <u>platform.abortionright@gmail.com</u> (0496654143)

https://www.who.int/fr/news-room/fact-

 $\frac{sheets/detail/abortion\#: ``text=Six\%20grossesses\%20non\%20d\%C3\%A9sir\%C3\%A9es\%20sur\%2010\%20(61\%20\%25)\%20et\%203, par\%20l'OMS\%20en\%202020.$

⁴ Chiffres issus d'un rapport de l'OMS de 2021 sur l'avortement dans le monde :

⁵ Dans le Mississippi par exemple, 80% des femmes ayant eu recours à une IVG sont issues de minorités ethniques. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/06/24/droit-a-l-avortement-quelles-consequences-peut-avoir-l-annulation-de-l-arret-roe-vs-wade-aux-etats-unis 6124789 3211.html?fbclid=IwAR1A4BEBLZRXgghK- IFcVeWqcC7-mc3 IkWVn88AEFgpqGYpeSGTmNRecQ



<u>Premier</u>·ères signataires

Plateforme Abortion Right Centre d'Action Laïque GACEHPA

Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial
Fédération Laïque des Centres de Planning Familial
Fédération des Centres de Planning et de Consultation
Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes
Médecins du Monde Belgique
Dokters van de Wereld Belglië

O'Yes

Femmes et Santé Bruxelles Laïque Collecti.e.f 8 maars